



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: FLOWER FRESH CITRON

Code du produit: FS190635

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: SODEL.

Adresse: BP 94184 - Rue René Barthélémy.14104.Lisieux cedex.France.

Téléphone: +33 (0)2 31 31 10 50. Fax: +33 (0)2 31 31 80 60.

info@sodel-sa.eu

www.sodel-sa.eu

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

Détergent désinfectant surodorant.



12 rue Gutenberg – ZI Ouest Bazouges
BP 30332 – 53203 CHÂTEAU-GONTIER Cedex
Tél. 02 43 07 47 07
Fax. 02 43 06 62 38
SIREN 384 544 946

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

Peut déclencher une réaction allergique.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classement de la Préparation:


Irritant

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 36	Irritant pour les yeux.

Autres données :

Cette préparation est à usage biocide.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
601-029-00-7	5989-27-5	227-813-5	D-LIMONENE (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	Xi N	10 38 43 50/53	0 <= x % < 2.5
603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	PROPANE-2-OL	Xi F	11 36 67	2.5 <= x % < 10
603-212-00-7	1222-05-5	214-946-9	1,3,4,6,7,8-HEXAHYDRO- 4,6,6,7,8,8-HEXAMÉTHYLIN- DÉNO[5,6-C]PYRANE	N	50/53	0 <= x % < 2.5
	106-22-9	203-375-0	CITRONELLOL	Xi N	38 43 51/53	0 <= x % < 2.5

7173-51-5	230-525-2	CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM	C N	34 50 22	0 <= x % < 2.5
68439-46-3		ALCOOL ETHOXYLE C9 C11 8 OE	Xn	41 22	2.5 <= x % < 10

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Peut déclencher une réaction allergique:

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
601-029-00-7	5989-27-5	227-813-5	D-LIMONENE (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	Xi N	10 38 43 50/53	0 <= x % < 2.5
605-019-00-3	5392-40-5	226-394-6	CITRAL	Xi	38 43	0 <= x % < 2.5
	101-86-0	202-983-3	ALPHA-HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE (HCA)	Xi	43	0 <= x % < 2.5
	106-22-9	203-375-0	CITRONELLOL	Xi N	38 43 51/53	0 <= x % < 2.5
	106-24-1	203-377-1	GERANIOL	Xi	38 41 43	0 <= x % < 2.5
	78-70-6	201-134-4	LINALOOL	Xi	38	0 <= x % < 2.5

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié :**

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres extincteurs conviennent pour de petits feux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

Éventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles :**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Les données ci-dessus s'appliquent au produit concentré.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Stocker à l'abri du gel.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
67-63-0	-	-	400	980	-	84

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
67-63-0	200 ml/m3	500 mg/m3	2(II)	DFG, Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations générales :**

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Couleur : Jaune	
Odeur : Citron	

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	Neutre.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	7.00 .
Point/intervalle d'ébullition :	non concerné.
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	= 1
Hydrosolubilité :	Diluable.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non concerné.
Température d'auto-inflammation :	non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	non concerné.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

Autres données :

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Persistance et dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette préparation est à usage biocide.

Classification selon :

La directive dite < Toutes préparations > 1999/45/CE et ses adaptations.

Le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Classement de la Préparation (1999/45/CE):



Irritant

Contient du :

Contient du 227-813-5	D-LIMONENE (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE. Peut déclencher une réaction allergique.
Contient du 226-394-6	CITRAL. Peut déclencher une réaction allergique.
Contient du 202-983-3	ALPHA-HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE (HCA). Peut déclencher une réaction allergique.
Contient du 203-375-0	CITRONELLOL. Peut déclencher une réaction allergique.
Contient du 203-377-1	GERANIOL. Peut déclencher une réaction allergique.
Contient du 201-134-4	LINALOOL. Peut déclencher une réaction allergique.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 36	Irritant pour les yeux.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 10	Inflammable.
R 11	Facilement inflammable.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Étiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- moins de 5% de : agents de surface cationiques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants
- parfums
- fragrances allergisantes :
 - d-limonene (r)-p-mentha-1,8-diene
 - citral
 - alpha-hexyl cinnamic aldehyde (hca)

citronellol
geraniol
linalool

Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	TP
CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM	7173-51-5	18.75 g/kg	02



12 rue Gutenberg – ZI Ouest Bazouges
BP 30332 – 53203 CHÂTEAU-GONTIER Cedex
tel. 02 43 0 / 4 / 0 /
Fax. 02 43 06 62 38
SIREN 384 544 946

DETERGENT BACTERICIDE

NFT 72151



FLOWER FRESH

Parfums : CITRON - LAVANDE
MUGUET - FRAISE - MANDARINE

PROPRIETES :

- **FLOWER FRESH** est un détergent surodorant, bactéricide à rémanence exceptionnelle.
- **FLOWER FRESH** laisse longtemps une agréable sensation de fraîcheur.
- **FLOWER FRESH** est bactéricide, conforme à la norme NFT 72151 à un taux de concentration de 2% minimum.

CONSEILS D'UTILISATION :

- Lavage : diluer de 0,5 à 2%.
- Désodorisation : diluer de 5 à 10%.
- **FLOWER FRESH** convient parfaitement pour toutes surfaces lavables : sols, sanitaires, cages d'escaliers, salles d'attente, hôpitaux, locaux vide-ordures, etc...
- **FLOWER FRESH** peut être additionné à certains shampoings moquettes (**MAXI MOUSSE**).



Xi - Irritant

CARACTERISTIQUES :

- Aspect : liquide limpide
- Couleur : suivant parfum
- Odeur : suivant parfum
- pH : 7
- Densité : 1

COMPOSITION :

- - 5% agents de surfaces cationiques
- 5% ou plus mais moins de 15% agents de surfaces non ioniques
- Parfums

RECOMMANDATIONS :

- Irritant pour les yeux.
- Risque de lésions oculaires graves.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Éviter le contact avec la peau.
- Ne pas avaler.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Porter un appareil de protection des yeux et du visage.
- Porter des gants appropriés.
- Conserver le produit à l'abri du gel.

SECURITE LEGISLATION :

- Biodégradabilité conforme à la Directive CE 648/2004
 - Formule déposée centre anti-poison de Nancy
Tél. 03-83-32-36-36
- Produit industriel à usage professionnel

Les informations portées sur cette fiche sont fournies à titre d'information. Elles ne peuvent engager la responsabilité de l'entreprise en cas de non respect des conseils d'utilisation.

PRODUITS ET METHODES DE PROPreté



12, rue Gutenberg - ZI Ouest Bazouges - 53200 CHATEAU-GONTIER
Tél. : 02 43 07 47 07 - Fax : 02 43 06 62 38
e-mail : info@challengers-chimie.com
Site : www.challengers-chimie.com

EMB 35051 G